

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FHF appelle à une vaccination obligatoire des professionnels de santé et tous ceux qui sont au contact des patients et réclame de rendre les tests de confort payants pour financer la 4^{ème} vague

Le Gouvernement a appelé tous les soignants à se faire rapidement vacciner pour se protéger eux-mêmes, leurs collègues, bien sûr, mais surtout la population, notamment les plus faibles et tous ceux qui reviennent dans les hôpitaux et EHPAD publics pour reprendre leurs traitements et rendre visite à leurs aînés. La FHF soutient cette démarche, qu'elle avait déjà appelée de ses vœux dès le lancement de la campagne de vaccination mais, plus encore, fidèle aux principes du serment d'Hippocrate - « avant tout, ne pas nuire » -, elle est convaincue que l'Exécutif doit envisager des mesures législatives pour rendre obligatoire cette vaccination pour les soignants, mais plus largement pour tous les professionnels de santé et tous ceux qui sont au contact des patients et des résidents.

Les données récemment publiées par Santé Publique France montrent que seuls 57% des professionnels des EHPAD et 64% des professionnels des établissements de santé ont reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID. **Cette couverture vaccinale est insuffisante.**

En effet, de nombreux indices laissent à penser que la situation épidémique pourrait à nouveau se dégrader dès septembre. Les projections de l'Institut Pasteur publiées le 28 juin dernier et les tendances observées ailleurs, notamment au Royaume-Uni, vont dans ce sens.

L'ampleur d'une éventuelle nouvelle vague d'hospitalisations pour COVID-19 dépendrait, au vu de ces données, essentiellement du taux de vaccination de la population. Il nous faut tout faire pour réduire le plus possible l'ampleur de la vague.

Dans ce contexte, la FHF affirme depuis le début de la crise sanitaire qu'en raison du risque encouru pour eux-mêmes et du risque de transmission qu'ils représentent, les personnels hospitaliers, des établissements médico-sociaux et tous les professionnels en contact avec des patients ou des personnes vulnérables **doivent être les bénéficiaires prioritaires de la campagne de vaccination.**

Les travaux récents confirment la réduction très significative de la transmission du virus pour les personnes vaccinées. Par ailleurs, la vaccination des professionnels contribue à ne pas déstabiliser les équipes en cas de reprise épidémique. Se vacciner, c'est donc se protéger soi-même et les autres, patients, proches, collègues et équipes.

La FHF a relayé à tous ses établissements un courrier du ministre des Solidarités et de la Santé appelant à un sursaut de la communauté hospitalière pour se faire vacciner.

Après plusieurs mois de campagne vaccinale, il en va aujourd'hui de la responsabilité de chacun de faire le choix de la vaccination, pour se protéger mais surtout de protéger les autres.

C'est pourquoi la FHF appelle depuis plusieurs mois à rendre obligatoire la vaccination des professionnels de santé et médico-sociaux. C'est à la puissance publique de se saisir de cet enjeu majeur et de le mettre en œuvre par voie législative en affichant un objectif calendaire clair, laissant le temps à chacun et aux établissements de se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation dès à présent, sans attendre la rentrée de septembre. Cette obligation permettra en

outre aux établissements d'assurer le suivi vaccinal de leurs professionnels, impossible à ce stade.

Si le taux de vaccination n'augmente pas pendant l'été, nous ne parviendrons pas à faire reculer collectivement l'épidémie et nous mettrons à nouveau en danger les personnes les plus fragiles. A l'image de leur mobilisation exceptionnelle tout au long de cette crise, les personnels soignants se doivent d'être exemplaires, d'autant plus avec la présence accrue du variant Delta en France.

La population doit aussi se mobiliser pour briser le plafond de verre de la vaccination et faire en sorte que nous soyons tous vaccinés pour la rentrée. Après avoir applaudi les soignants, les soutenir passe aussi par la vaccination. A défaut, **la FHF réclame la fin du remboursement des tests « de confort » - c'est-à-dire des tests effectués sans symptôme ou sans être cas contact, dès lors qu'il existe un accès sans restriction à la vaccination.**

Ces tests représentent en effet un coût considérable pour la société. Coût qui pourrait être évité si tout le monde était vacciné. **Les bénéficiaires de ces tests payants pourraient alors être reversés aux hôpitaux et EHPAD publics, qui prennent en charge 8 patients hospitalisés pour COVID sur 10, pour financer le coût économique que représentera la 4^{ème} vague attendue dès septembre.**

En effet, si une part plus grande de la population ne prend pas rapidement conscience que se faire vacciner est aujourd'hui un devoir citoyen et indispensable pour la protection de tous, alors une 4^{ème} vague sera inévitable.

Le Président de la FHF, Frédéric Valletoux, réagit : *« Je salue la décision du Ministre des Solidarités et de la Santé d'ouvrir la voie à une obligation vaccinale pour les professionnels de santé si le taux de vaccination n'augmente pas significativement dans les prochaines semaines. Nos soignants ont été formidables depuis le début de la crise sanitaire, et je ne les remercierai jamais assez pour leur mobilisation sans faille. Mais il est maintenant de leur devoir de protéger les plus fragiles par leur propre vaccination. »*

Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com